YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2005

DELIBERATION N° 2005/11/976

OBJET : Subvention attribuée à la SAEM de Logement Habiter à Yerres.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet d'acquisition-amélioration de 4 logements, 54 rue Pierre Guilbert à Yerres, présenté par la SAEM « Habiter à Yerres »,

VU les délibérations du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2005 relatives à la cession de 4 logements communaux au profit de la SAEM « Habiter à Yerres » pour un montant de 222 500 € et à la garantie communale accordée à cet établissement pour un prêt contracté auprès de la Caisse des dépôts et Consignations à hauteur de 101 174 €,

CONSIDERANT que la SAEM « Habiter à Yerres » a demandé à la Ville une subvention afin d'équilibrer son plan de financement pour un montant de 115 000 €,

CONSIDERANT que cette aide financière viendra en déduction pour le calcul de la pénalité appliquée à la commune dans le cadre de la loi SRU,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : Décide d'accorder à la SAEM « Habiter à Yerres » une subvention d'un montant de 115 000 € dans le cadre de l'opération acquisition-amélioration de 4 logements, 54 rue Pierre Guilbert à Yerres,

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture
le 1 DEC 2005
et de la publication le 2-12-2005
Le Maire,

HÔTEL DE VILLE
60, rue Charles de Gaulle – 91330 Yerres Cedex – Tél. : 01 69 49 76 00 - Fax : 01 69 48 63 98
Site internet : www.yerres.fr – Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Député-Maire